

## Règlement relatif aux aides financières

La Fondation bernoise de design gère pour le compte du canton de Berne le processus de demandes de soutien pour des projets culturels dans les domaines des arts appliqués et du design. Dans ce document vous trouverez des informations au sujet de nos différentes aides ainsi que les modalités d'attribution. Si vous avez des questions, vous pouvez nous contacter avant de soumettre votre demande.

Dr. Meret Mangold  
Directrice  
[foerderung@bernerdesignstiftung.ch](mailto:foerderung@bernerdesignstiftung.ch) / [mangold@bernerdesignstiftung.ch](mailto:mangold@bernerdesignstiftung.ch)  
031 302 08 16



### 1. Possibilités de financement

	<b>Processus de fabrication</b>	<b>Publications</b>	<b>Présentations d'œuvres</b>	<b>Formation continue</b>
<b>Quoi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation ou publication d'une idée de projet clairement définie.</li><li>• Chaque projet présenté doit être une entité autonome et achevée, soit en tant que concept global, soit en tant que projet individuel s'insérant dans un cycle d'œuvres défini.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Edition de publications sur des designers bernois, à caractère monographique ou documentant une longue période de création autonome.</li><li>• Des catalogues d'expositions de groupe peuvent bénéficier d'aides à condition qu'elles offrent une image représentative de la création bernoise.</li><li>• Les designers dont le projet consiste en une publication en tant que moyen d'expression peuvent solliciter une aide pour le processus de fabrication.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Expositions (individuelles ou collectives), défilés de mode, showrooms, représentations etc. en Suisse et à l'étranger.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La Fondation soutient les perfectionnements des designers en Suisse et à l'étranger. En font partie la participation à des Workshops, à des cours ou à des programmes d'« Artiste en résidence »</li><li>• Sont exclues les formations universitaires.</li></ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Exception : Les demandes pour des romans graphiques et des bandes dessinées doivent être déposées auprès de la section Encouragement des activités culturelles de l'Office de la culture du canton de Berne.</li> </ul>		
<b>Qui</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sont soutenus les projets de créateur·rice·s exerçant leur activité de manière professionnelle et ayant suivi une formation en design ou disposant d'une pratique du métier équivalente d'au moins cinq ans.</li> <li>Les candidatures ne sont soumises à aucune limite d'âge.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peuvent candidater des éditrices et éditeurs, des institutions organisant des expositions, ou des créatrices et créateurs.</li> <li>Les honoraires des graphistes seront pris en charge, mais pas ceux des auteures et auteurs.</li> <li>Les candidatures ne sont soumises à aucune limite d'âge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sont soutenus les projets de créateur·rice·s exerçant leur activité de manière professionnelle et ayant suivi une formation en design ou disposant d'une pratique du métier équivalente d'au moins cinq ans.</li> <li>L'objectif est d'offrir un soutien financier individuel à des créatrices et créateurs - p. ex. frais de transport, d'assurance et de voyage - et non à l'institution organisatrice.</li> <li>Les candidatures ne sont soumises à aucune limite d'âge.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sont soutenus les projets de créateur·rice·s exerçant leur activité de manière professionnelle et ayant suivi une formation en design ou disposant d'une pratique du métier équivalente d'au moins cinq ans.</li> <li>Les candidatures ne sont soumises à aucune limite d'âge.</li> </ul>
<b>Lien avec le canton de Berne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Designers en tant que candidats individuels : Sont autorisés à participer des designers étant domiciliés et/ou exerçant leur activité créatrice principale depuis au moins deux ans au canton de Berne. Le fait d'être originaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Designers en tant que candidats individuels : Sont autorisés à participer des designers étant domiciliés et/ou exerçant leur activité créatrice principale depuis au moins deux ans au canton de Berne. Le fait d'être originaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les présentations d'œuvres peuvent être soutenues à condition qu'elles aient un rapport thématique ou géographique direct (lieu de réalisation ou de mise en œuvre) avec le canton de Berne ou si les designers impliqués ont leur résidence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sont autorisés à participer des designers étant domiciliés et/ou exerçant leur activité créatrice principale depuis au moins deux ans au canton de Berne. Le fait d'être originaire du canton de Berne n'est pas suffisant.</li> </ul>

	<p>du canton de Berne n'est pas suffisant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe existant (label) ou équipe de projet : Est autorisée à participer une équipe de projet dont au moins la moitié des membres remplit les conditions de participation d'un candidat individuel (p.ex. deux sur trois personnes). Est considérée comme équipe de projet un groupe de personnes, dont la composition reste inchangée, travaillant sur un projet depuis l'idée jusqu'à sa réalisation.</li> <li>• Les contributions à des activités culturelles dans le Jura bernois ou ayant un rapport spécifique avec le Jura bernois sont attribuées par le « Conseil du Jura bernois » à condition que le projet ne soit pas d'intérêt national, inter-cantonal ou concernant tout le canton. Après réception par la Fondation, les candidatures sont transmises pour traitement au « Conseil du Jura bernois » avec une recommandation du comité d'experts.</li> </ul>	<p>du canton de Berne n'est pas suffisant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe existant (label) ou équipe de projet : Est autorisée à participer une équipe de projet dont au moins la moitié des membres remplit les conditions de participation d'un candidat individuel (p.ex. deux sur trois personnes). Est considérée comme équipe de projet un groupe de personnes, dont la composition reste inchangée, travaillant sur un projet depuis l'idée jusqu'à sa réalisation.</li> <li>• Les contributions à des activités culturelles dans le Jura bernois ou ayant un rapport spécifique avec le Jura bernois sont attribuées par le « Conseil du Jura bernois » à condition que le projet ne soit pas d'intérêt national, inter-cantonal ou concernant tout le canton. Après réception par la Fondation, les candidatures sont transmises pour traitement au « Conseil du Jura bernois » avec une recommandation du comité d'experts.</li> </ul>	<p>principale légale et/ou leur lieu de création principal dans le canton de Berne depuis au moins deux ans (voir lien avec le canton de Berne sous « Processus de fabrication »).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les contributions à des activités culturelles dans le Jura bernois ou ayant un rapport spécifique avec le Jura bernois sont attribuées par le « Conseil du Jura bernois » à condition que le projet ne soit pas d'intérêt national, inter-cantonal ou concernant tout le canton. Après réception par la Fondation, les candidatures sont transmises pour traitement au « Conseil du Jura bernois » avec une recommandation du comité d'experts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les contributions à des activités culturelles dans le Jura bernois ou ayant un rapport spécifique avec le Jura bernois sont attribuées par le « Conseil du Jura bernois » à condition que le projet ne soit pas d'intérêt national, inter-cantonal ou concernant tout le canton. Après réception par la Fondation, les candidatures sont transmises pour traitement au « Conseil du Jura bernois » avec une recommandation du comité d'experts.</li> </ul>
--	---	---	--	---

<b>Quand</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a deux dates officielles par an pour le dépôt des candidatures (généralement février/août). Les dates exactes sont publiées à l'avance sur le site web</li> <li>Pour l'inscription ainsi que pour le dépôt en ligne des dossiers, l'heure limite est respectivement fixée à 24 heures de la date indiquée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a deux dates officielles par an pour le dépôt des candidatures (généralement février/août). Les dates exactes sont publiées à l'avance sur le site web</li> <li>Pour l'inscription ainsi que pour le dépôt en ligne des dossiers, l'heure limite est respectivement fixée à 24 heures de la date indiquée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les candidatures pour des présentations d'œuvres peuvent être déposées tout au long de l'année à condition que ce soit au plus tard deux mois avant le début prévu du projet, de l'événement, etc.</li> <li>Il n'est pas possible d'obtenir des financements a posteriori pour des projets déjà réalisés ou débutés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les candidatures peuvent être déposées tout au long de l'année à condition que ce soit au plus tard deux mois avant le début de la formation.</li> <li>Il n'est pas possible d'obtenir des financements a posteriori pour des cours déjà débutés.</li> </ul>
<b>Comment</b>	<p>La soumission de la demande s'effectue en deux étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inscrivez-vous sur notre site web en fournissant une preuve de votre lien avec le canton de Berne (attestation de domicile actuelle, etc.)</li> <li>2. Après la validation de votre inscription vous recevrez un e-mail avec un lien vous permettant de télécharger votre dossier.</li> </ol>	<p>La soumission de la demande s'effectue en deux étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inscrivez-vous sur notre site web en fournissant une preuve de votre lien avec le canton de Berne (attestation de domicile actuelle, etc.)</li> <li>2. Après la validation de votre inscription vous recevrez un e-mail avec un lien vous permettant de télécharger votre dossier.</li> </ol>	<p>Envoyez votre dossier ainsi qu'une attestation de domicile actuelle à</p> <p><a href="mailto:foerderung@bernerdesignstiftung.ch">foerderung@bernerdesignstiftung.ch</a></p>	<p>Envoyez votre dossier ainsi qu'une attestation de domicile actuelle à</p> <p><a href="mailto:foerderung@bernerdesignstiftung.ch">foerderung@bernerdesignstiftung.ch</a></p>
<b>Montant de la contribution</b>	En règle générale une aide allant de CHF 1 000 à CHF 15 000 est attribuée.	En règle générale une aide allant de CHF 1 000 à CHF 15 000 est attribuée.	Pour les présentations d'œuvres un montant maximal de CHF 4 000 est accordé.	Pour les présentations d'œuvres un montant maximal de CHF 4 000 est accordé.
<b>Critères formels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un fichier PDF (10 Mo max., 10 pages A4 max.)</li> <li>Nommer le dossier selon le modèle suivant : nom_prénom_domaine de création</li> </ul> <p>Veuillez noter que les demandes qui ne répondent pas aux critères</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un fichier PDF (10 Mo max., 10 pages A4 max.)</li> <li>Nommer le dossier selon le modèle suivant : nom_prénom_domaine de création</li> </ul> <p>Veuillez noter que les demandes qui ne répondent pas aux critères</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un fichier PDF (10 Mo max., 10 pages A4 max.)</li> <li>Nommer le dossier selon le modèle suivant : nom_prénom_domaine de création</li> </ul> <p>Veuillez noter que les demandes qui ne répondent pas aux critères</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un fichier PDF (10 Mo max., 10 pages A4 max.)</li> <li>Nommer le dossier selon le modèle suivant : nom_prénom_domaine de création</li> </ul> <p>Veuillez noter que les demandes qui ne répondent pas aux critères</p>

	formels seront rejetées par la direction.	formels seront rejetées par la direction.	formels seront rejetées par la direction.	formels seront rejetées par la direction.
<b>Contenu du dossier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Descriptif du projet, du processus de conception et de fabrication (texte, croquis, maquettes, photos, etc.)</li> <li>• Le cas échéant, mesures envisagées pour la communication</li> <li>• Calendrier prévisionnel (étapes du projet et mise en œuvre achevée jusqu'à la participation à l'exposition Bestform de l'année suivante)</li> <li>• Budget détaillé et indication du montant d'aide souhaité ; IBAN ainsi que nom et adresse du/de la titulaire du compte</li> <li>• Plan de financement avec mention des sponsors déjà sollicités et des montants demandés/accordés</li> <li>• Biographie courte de chaque demandeur/demandeuse et adresse de leurs domiciles actuels respectifs ; brève présentation des activités passées dans le domaine du design</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renseignements sur le/s designer/s étant le sujet de la publication</li> <li>• Titre de la publication, descriptif du projet et concept du livre</li> <li>• Calendrier prévisionnel (étapes du projet et mise en œuvre achevée jusqu'à la participation à l'exposition Bestform de l'année suivante)</li> <li>• Mention des graphistes et des auteurs/auteures avec bref curriculum vitae et adresse de leur domicile actuel</li> <li>• Renseignements sur l'éditeur/éditrice</li> <li>• Budget détaillé et indication du montant d'aide souhaité ; IBAN ainsi que nom et adresse du/de la titulaire du compte</li> <li>• Plan de financement avec mention des sponsors déjà sollicités et des montants demandés/accordés</li> <li>• Biographie courte de chaque demandeur/demandeuse et adresse de leurs domiciles actuels respectifs ; brève présentation des activités passées dans le domaine du design</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Descriptif du projet, des motivations et des objectifs visés</li> <li>• Informations pertinentes relatives aux publics ciblés, à la médiation (programme) et aux mesures de communication prévues</li> <li>• Renseignement sur la localisation du projet (plusieurs lieux sont possibles)</li> <li>• Calendrier prévisionnel avec délais et dates de réalisation</li> <li>• Budget détaillé et indication du montant d'aide souhaité ; IBAN ainsi que nom et adresse du/de la titulaire du compte</li> <li>• Plan de financement avec mention des sponsors déjà sollicités et des montants demandés/accordés</li> <li>• Biographie courte de chaque demandeur/demandeuse et adresse de leurs domiciles actuels respectifs ; brève présentation des activités passées dans le domaine du design</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Descriptif des motivations et des objectifs visés</li> <li>• Renseignements sur le pays/lieu de la formation continue</li> <li>• Organisme de formation</li> <li>• Nature de la formation continue, dates et durée</li> <li>• Intitulé du cours, workshop, etc.</li> <li>• Budget détaillé et indication du montant d'aide souhaité ; IBAN ainsi que nom et adresse du/de la titulaire du compte</li> <li>• Plan de financement avec mention des sponsors déjà sollicités et des montants demandés/accordés</li> <li>• Biographie courte de chaque demandeur/demandeuse et adresse de leurs domiciles actuels respectifs; brève présentation des activités passées dans le domaine du design</li> </ul>

		présentation des activités passées dans le domaine du design		
--	--	--	--	--

## 2. Domaines de création éligibles

- Arts graphiques (comprenant la typographie, le design éditorial, la bande dessinée/le roman graphique, l'illustration, l'animation, le CI-Design, le Web Design, l'Interaction Design, Game Design etc.)
- Design produit (comprenant le design industriel, le mobilier, la céramique, le verre, le bijou, etc.)
- Design de mode et design textile
- Scénographie
- Design social et design des transformations : projets de design visant le bien commun, un changement social positif ou des transformations systémiques dans des domaines tels que l'éducation, la santé publique, l'inclusion, la protection du climat, la consommation durable et le développement urbain.

## 3. La Fondation ne soutient pas

- Les soumissions pour des produits ou prototypes qui ne sont pas conçus de manière autonome.
- Falls es sich um eine Fortsetzung einer Schul- oder Abschlussarbeit handelt, muss der Teil der Arbeit ausgewiesen werden, der selbständig weiterentwickelt wurde. S'il s'agit de la suite d'un projet scolaire ou de fin d'études, la partie du travail qui a été développée de manière autonome doit être indiquée.
- Les projets déjà réalisés.
- Les inscriptions incomplètes ou soumises en retard, ainsi que les documents ne répondant pas aux exigences formelles (voir « Critères formels »).

## 4. Critères de sélection et comité de sélection

### 4.1 Critères de sélection

- Innovation, autonomie et individualité
- Signification et rayonnement
- Technique et fonctionnalité
- Aspects écologiques et économiques

### 4.2 Compétences

Le comité d'experts de la Fondation examine les candidatures reçues. Leurs noms sont respectivement communiqués sur notre site web. Ce comité peut être complété par des expertes/experts et conseillères/conseillers externes.

## 5. Notification des décisions

5.1 Le site web communique les dates des décisions en même temps que les délais de soumission.

**5.2** Une réponse positive est donnée sous réserve que le financement total du projet soit garanti et qu'il puisse être réalisé comme prévu. En cas de sollicitation d'autres organismes d'encouragement la Fondation bernoise de design doit être informée en continu de l'état respectif des acceptations et des refus. Le paiement de l'aide accordée s'effectue en deux 3/4 temps, la première moitié étant versée au moment de l'attribution, puis le solde après l'achèvement documenté du projet.

**5.3** Les designers sont informés par écrit des décisions du comité.

**5.4** Après avoir été examinées par la Fondation bernoise de design, les soumissions de candidats francophones et bilingues de l'arrondissement administratif bilingue de Biel/Bienne sont transmises pour un avis supplémentaire au « Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne ». Par conséquent, un traitement un peu plus long de ces candidatures est possible.

## **6. Communication**

Tous les supports de communication en relation avec le projet récompensé doivent porter la mention suivante : « Projet rendu possible grâce au soutien par la Fondation bernoise de design/SWISSLOS Culture Canton de Berne » et afficher le [logo selon le modèle commun](#). Les communiqués de presse (print et en ligne) doivent également mentionner l'aide accordée. Par ailleurs, toute publication sur les réseaux sociaux faisant état d'un projet soutenu par la Fondation bernoise de design doit être faite avec un lien vers la Page de la Fondation sur les réseaux sociaux ([Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#)).

## **7. Obligations des bénéficiaires des aides concernant l'exposition Bestform (Processus de fabrication ou Publications)**

La présentation du projet soutenu au sein de l'exposition Bestform fait partie intégrante de l'aide. En soumettant leur dossier, les designers acceptent dans le cas d'une contribution accordée par la Fondation, de respecter ce qui suit :

### **7.1 Mise en œuvre en temps opportun**

Le projet doit être réalisé au plus tard pour l'exposition Bestform au printemps de l'année suivante. Si la réalisation nécessite plus de temps, ces cas exceptionnels doivent immédiatement être signalés à la direction.

### **7.2 Prêt pour l'exposition Bestform**

L'idée de projet ou le produit mis en œuvre est présenté au public dans le cadre de l'exposition Bestform de l'année suivante. A cet effet, la créatrice/le créateur met à disposition de la Fondation des objets réalisés conformément au design soutenu.

### **7.3 Texte et documentation en images**

Pour la réalisation de l'exposition ainsi que pour le travail avec les médias, la créatrice/le créateur fournit à la Fondation des textes et des images (au moins 300 dpi).

## **8. Obligations des bénéficiaires des aides (Présentations d'œuvres ou Formation continue)**

### **8.1 Documentation en images**

Les créatrices et créateurs mettent à la libre disposition de la Fondation bernoise de design des photos existantes (qualité professionnelle) pour la présentation d'œuvres ou la formation continue (p.ex. pour le rapport annuel).

## **8.2 Rapport final**

Pour les contributions aux formations continues ou présentations d'œuvres, la Fondation attend au plus tard deux mois après la réalisation de la formation ou la présentation d'œuvres un bref rapport écrit (maximum 2000 caractères, espaces compris).

## **9. Autres dispositions**

### **9.1 Droits d'utilisation**

En soumettant leur demande, les designers cèdent à la Fondation bernoise de design le droit de publier gratuitement, sous toute forme, les contenus présentés, ainsi que les projets réalisés ultérieurement grâce aux aides de la Fondation à des fins de communication de celle-ci dans des publications et des présentations, notamment dans ses propres supports imprimés et sur internet.

### **9.2 Droits des tiers**

Les designers assurent qu'avec leur inscription les publications de la Fondation bernoise de design ne violent aucun droit des tiers (en particulier droits personnels ou droits d'auteur) et garantissent la Fondation contre toute réclamation de tiers à cet égard. Ils/elles s'engagent à répondre immédiatement à toute plainte pour atteinte aux droits (en particulier droits personnels ou droits d'auteur) déposée contre la Fondation par un tiers ainsi qu'à prendre en charge tous les frais qui en découleraient pour elle, y compris les dommages-intérêts.

### **9.3 Clause de non-responsabilité**

La Fondation bernoise de design ne pourra être tenue pour responsable des erreurs survenues lors de transferts de données ou en cas de perte de données. Les designers prennent en charge tous les risques.

### **9.4 Demande de restitution**

La Fondation bernoise de design peut disqualifier les candidates et candidats ayant été admis à tort sur la base d'informations fausses ou incomplètes et demander même à titre rétroactif la restitution des subventions versées. Dans le cas de projets qui ne sont pas réalisés dans les trois ans, la Fondation bernoise de design se réserve le droit de demander le remboursement du montant déjà versé.